

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 27 mai 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 4 juin 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

9

**PRIX DU PUBLIC
CARAVANE DES CINÉMAS
D'AFRIQUE**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN (à compter du rapport n° 4), MOUSSA,
BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU,
LOCTIN, NOUHËN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN
(pouvoir à M. RODRIGUEZ jusqu'au rapport n° 11), FUSARI,
NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD,
ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (à compter du
rapport n° 10), CRUZ, GUERRY, CAMINALE (pouvoir à
M. GUERRY jusqu'au rapport n°6), VALENTINO, COSSON,
PIOT, COATIVY, TULOUP*

*Membres excusés : MM. BARRELLON (pouvoir à M. GILLET),
ALLÈS (pouvoir à M. ASTIER)*

Mme BOIRON, Adjointe au Maire, explique que tous les deux ans, un festival des cinémas d'Afrique dénommé « Caravane des Cinémas d'Afrique » se déroule durant quinze jours à Sainte Foy-lès-Lyon.

À cette occasion, un prix récompense le meilleur film africain.

Cette année, ce prix a été remis le dimanche 13 avril 2014, lors de la séance de clôture, à Monsieur Ibrahima TOURÉ, réalisateur du film «Toiles d'araignées ».

Le montant de ce prix s'élève à 1 500 €, somme à prélever sur l'article 6232.

Les modalités de désignation du meilleur film sont précisées dans le règlement ci-annexé.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Madame le Maire à remettre le prix de la ville de Sainte Foy-lès-
Lyon au lauréat du meilleur film africain pour l'édition 2014.

Le montant du prix s'élève à 1 500 €, somme à prélever sur l'article 6232.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : règlement

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI